



APAS BTP

SÉJOURS NÉMÉA – ÉTÉ 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La réservation de l'un des séjours NEMEA implique l'acceptation des conditions détaillées ci-après et des Conditions générales de vente de notre partenaire NEMEA.

RÉSERVATION

Les séjours « NEMEA » sont réservés aux salariés des entreprises adhérentes à l'APAS BTP et à leurs ayants-droits.

Toute réservation se fera par l'enregistrement de la demande sur le site de l'APAS BTP www.apasbtp69.com
Toute réservation sera alors ferme et définitive, dans la limite des disponibilités, en termes de dates, de lieu de séjour et de configuration du site, au jour de la réservation.

PRIX

Le tarif de location s'entend par semaine, toutes taxes comprises (sauf taxes de séjour).

Ces tarifs ne comprennent pas :

- les taxes de séjour, payables sur place, dont le tarif est variable selon les communes,
- la caution à verser à l'arrivée et restituée au départ sous réserve d'inventaire,
- les prestations non prévues payables sur place.

PAIEMENT DU PRIX

Un acompte de 30% du montant total devra être versé, par téléphone par carte bancaire, au moment de la confirmation de la réservation à l'APAS BTP. Le solde du règlement devra parvenir à l'APAS BTP au plus tard 45 jours avant le début du séjour.

Si la demande de réservation est effectuée moins de 45 jours avant le départ, la totalité du séjour devra être réglée à la confirmation de réservation.

HÉBERGEMENTS

Les unités d'hébergement mises à disposition des bénéficiaires seront accessibles aux horaires précisés sur les bons de séjour transmis par l'APAS BTP, quelques semaines avant le début du séjour.

Un règlement intérieur est affiché dans chaque unité d'hébergement ; chaque bénéficiaire devra en prendre connaissance et le respecter.

Les oublis d'effets personnels à l'intérieur de chaque unité d'hébergement, lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de notre partenaire ou de l'APAS BTP.

ANNULATION

Aucune demande d'annulation ne sera prise en compte par l'APAS BTP. Toute réservation sera ferme et définitive.